



Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
FNEC FP-FORCE OUVRIÈRE
SUPAUTONOME-FO et SNPREEES-FO



Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du 28 mai 2015, collège A

Profession de foi de la liste présentée par la FNEC FP-FORCE OUVRIERE

Ces élections sont les premières depuis la réforme du CNESER et la suppression du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT). **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREEES-FO** étaient opposés à la confusion des compétences du CNESER et du CSRT et défendront la spécificité des missions des différents établissements (enseignement, enseignement et recherche, recherche, recherche technologique). De même, **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREEES-FO** revendiquent que la compétence de l'examen de l'ensemble des programmes du budget de la Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIREs) soit maintenue au nouveau CNESER, qui doit retrouver son pouvoir de proposition.

Le CNESER est notamment consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et la mise en œuvre de celles-ci, la répartition des moyens, les projets de réforme, le cadre national des emplois, la carte des formations, etc.

Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque agent de l'enseignement supérieur. Ainsi le CNESER s'est notamment prononcé à propos des COMUE : le **SNPREEES** et **SUPAUTONOME**, ont été à l'initiative de motions majoritaires demandant le retrait des COMUE puis ont voté contre les projets présentés. En imposant les COMUE, le ministère, appuyé par la CPU (Conférence des présidents d'Université), remet en cause la loi de 1880 instituant l'université républicaine, publique et laïque.

Comme ils l'ont fait lors de leur précédent mandat, nos élus, porteurs du syndicalisme indépendant,

Continueront à défendre

- les diplômes et la qualité des enseignements disciplinaires dans le cadre de la nouvelle procédure d'accréditation, en dépit de la suppression de la procédure d'habilitation qu'ils ont toujours défendue.
- les statuts nationaux de toutes les catégories de personnels et leurs missions de service public.
- le statut de chercheurs à temps plein pérenne ainsi que le statut d'IT des EPST.
- les moyens en postes et en crédits pour tous les établissements, nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions, contre les plans d'austérité.
- un ministère de plein exercice pour l'ESR.

S'opposeront

- à toute nouvelle attaque contre les statuts des universitaires et des BIATSS au nom de l'autonomie (comme la CPU vient encore de le réclamer au ministère) et au contraire appuieront tout ce qui restitue et renforce les garanties nationales.
- à la territorialisation de la loi Fioraso mise en œuvre en particulier à travers les COMUE
- à la dégradation des conditions de travail et au développement de la bureaucratie dans les établissements
- aux attaques contre les libertés académiques et la liberté de recherche

Pour les diplômes nationaux et la liberté pédagogique :

- définition du volume horaire nécessaire sous forme d'heures d'enseignement en présentiel, contre la diminution des horaires au nom des difficultés budgétaires, de la mutualisation ou sous couvert de « spécialisation progressive » ;
- maintien des diplômes nationaux reconnus dans les statuts de la fonction publique ou les conventions collectives (en particulier le DUT et le titre d'ingénieur) ;
- contrôle de l'homogénéité nationale des diplômes par le CNESER ;
- maintien de l'ensemble des mentions de diplômes de licence et de master, contre les disparitions de mentions imposées par le cadre national des formations et dans les COMUE ;
- maintien de la distinction des formes d'enseignement (CM/TD/TP) et de l'équivalence 1HTP=1H TD ;
- non à la contrainte de prise en compte des intérêts privés dans la conception, le suivi et les objectifs des diplômes.
- Reconnaissance du Doctorat qui doit conserver son caractère de recherche innovante.

Pour le maintien d'un enseignement universitaire fondé sur les exigences disciplinaires et articulé avec la recherche :

- non au « continuum bac -3 / bac + 3 » et à l'assimilation des premiers cycles à des collèges universitaires.
- non à la nouvelle licence à « spécialisation progressive » et à la fusion et confusion des disciplines.
- les universitaires ne doivent pas se voir dicter le contenu, les méthodes, les objectifs des diplômes qu'ils délivrent ; cela à l'opposé de la nouvelle licence transdisciplinaire, des « référentiels de compétence », et de toute « pédagogie officielle » qui taxe les universitaires d'incompétence pédagogique et les rend responsables de l'échec en licence comme de l'absence de débouchés professionnels (ainsi dans un récent rapport de la DGESIP).

Pour que l'Université garantisse l'indépendance des enseignants et enseignants-chercheurs, les moyens de l'enseignement et de la recherche :

- défense des compétences et de l'indépendance du CNESER disciplinaire ;
- protection contre l'arbitraire de certains présidents d'établissements ;
- défense de la collégialité et des libertés électorales, contre la confiscation démocratique que représentent les COMUE, instances de marginalisation et de relégation des universitaires ;
- retour à de vraies commissions de spécialistes indépendantes de la direction des universités ;
- indépendance des directeurs de thèse vis-à-vis des écoles doctorales ;
- liberté de recherche dans le centre de recherche de son choix ;
- garantie à chacun des moyens pour mener sa recherche ;
- participation de plein droit des PRAG-PRCE docteurs aux élections des instances gérant la recherche.

Pour que l'Université rémunère les activités des enseignants et enseignants-chercheurs et garantisse les déroulements de carrière :

- paiement intégral des activités non statutaires dans le référentiel, qui doit être abondé par le ministère et étendu aux PRAG-PRCE ;
- recrutement comme enseignants-chercheurs des PRAG-PRCE docteurs habilités ;
- décharge de droit à mi-service des PRAG-PRCE préparant un doctorat ;
- mise en place d'une procédure pour faciliter l'accès des MCF HDR à des emplois de PR ;
- CRCT de plein droit pour tous les enseignants-chercheurs ;
- déblocage des accès à la hors-classe pour les MCF, et à la 1ère classe et CE pour les PR.

Les candidats présentés par **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREES-FO** s'engagent sur tous les principes énoncés ci-dessus,

***Pour la défense des universitaires
et de l'Université française.***

Faites entendre votre voix !

***par votre vote,
donnez-nous les moyens de vous défendre***

FNEC-FP
FO
la force syndicale

**La différence c'est notre indépendance
Pour les élections au CNESER, le 28 mai 2015**

Votez et faites voter FNEC FP FO